



Village fleuri "4 fleurs"

Le P'tit Frambaldéen

JANVIER 2016 N° 1

Le mot du Maire

Chers Frambaldéens,

C'est avec un plaisir non dissimulé que le Conseil Municipal et moi même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année 2016.

2015 fût une année extrêmement particulière et restera gravée dans nos mémoires.

Sur le plan international, je ne peux m'empêcher de parler de la terreur que ces pseudo- combattants de Daesh font régner sur nos territoires. Ce ne sont ni plus ni moins que des voyous qui, sous couvert d'une religion détournée, sans foi ni loi, assouvissent leurs pulsions meurtrières. De cette lâcheté, la France en paie aujourd'hui, un lourd tribut.

Au niveau de notre Pays, justement, nous assistons à la montée du Nationalisme. Ce phénomène qui tend malheureusement à se banaliser, parfois, aux yeux de certains, synonyme d'un souffle nouveau, me rappelle dangereusement l'émergence d'un certain mouvement dans les années trente. En surfant sur la frustration des citoyens, en leur faisant miroiter un avenir meilleur, basé essentiellement sur l'élévation de la personne et le repli du peuple sur lui même, une poignée de populistes est arrivée au pouvoir par la voie des urnes. Inutile de revenir sur les affres que cela a engendré. Soyons vigilants et relayons les témoignages de cette période aux générations futures.

A la rubrique Communauté de Commune, sur le plan administratif, chacun d'entre vous est au courant que nous serons contraints d'élargir notre périmètre. Vers quels horizons, Andaines? Domfront? Tinchebray?...les quatre réunies? Notre sort est entre les mains de Madame la Préfète.

Sur le plan humain, je tenais à rendre un dernier hommage à un grand homme. Un homme qui a consacré plus d'un demi siècle au service de ses concitoyens et cela avec une constante humilité. Merci Monsieur Gérard NICOLAS.

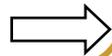
A notre modeste niveau communal, nous avons également connu des remous en début d'année. Ce fût une rude épreuve que d'endosser le déversement saumâtre de certains de nos concitoyens, minoritaires fussent-ils.

A ce sujet, me revient en mémoire une citation dont j'ai oublié l'auteur et il me pardonnera: «S'excuser ne signifie pas toujours que vous avez tort et que l'autre a raison. Cela signifie simplement que vous considérez votre relation plus importante que votre égo...» Parce que les habitants nous ont élus, parce que nous avons su prendre nos responsabilités, votre Conseil Municipal, réuni derrière moi ce soir, a fait preuve d'une grande intégrité, d'une admirable solidarité, d'une belle humilité et d'une énorme générosité. Je suis convaincu que pour favoriser l'épanouissement d'un groupe et la cohésion de la population, il faille laisser place au dialogue. Ensuite, émanent les idées qui aboutissent à l'action de chacun.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. De mai à juillet, à l'initiative du club des aînés, un groupe multi générationnel d'une vingtaine de bénévoles s'est mis à pied d'œuvre chaque lundi, pour confectionner le char fleuri qui a défilé au comice le 30 août à Passais.

En Juillet-Août, une douzaine de bénévoles s'est relayée au service des guinguettes, le vendredi soir. Le 15 août, les Flories d'Antan ont également mobilisé près de 200 bénévoles.

Enfin, l'implication des habitants, des élus, du personnel dans son ensemble aboutit à la plus belle des récompense de cette année 2015. Grâce à tous, le Comité National des Villes et Villages Fleuris a décerné à St-Frambault, et ce, pour la dixième fois consécutive, le label «4 Fleurs». Cet accessit a d'autant plus de saveur, qu'il couronne, par l'implication de générations successives, cinquante années de fleurissement dans notre commune. J'en profite pour rendre également hommage aux personnes fondatrices dont la dernière survivante, Mme Jariel, nous a quittés cet Été.



- 1 **Le mot du Maire**
- 2
- 3 **Renforcement du Prêt à taux zéro**
- 4
- 5 **Compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre**
- 6
- 7
- 8 **Remise des prix pour les Concours du fleurissement**
- 9
- 9 **Bulletin d'inscription Concours maisons fleuries 2016**
- 10
- 10 **Règlement concours Maisons fleuries 2016**
- 11
- 11 **L'arbre de Noël 2015 *****
Courrier du CNVVF Renouvellement « 4 fleurs »**
- 12
- 12 **Le repas des cheveux blancs *****
Tous à la TNT HD *****
Dates des guinguettes *****
Dates à retenir**



Mairie – Place de l'église 61350 Saint-Frambault / Téléphone : 02.33.38.32.22

Fax : 02.33.38.02.47 / e-mail : accueil@saint-frambault.com Site internet : www.saint-frambault.com

Ouvert du Mardi au Samedi de 9h00 à 12h00

Avant de vous parler des projets 2016, j'évoquerai brièvement les aménagements qui ont agrémenté le quotidien de notre village cette année. La pose d'une passerelle nouvelle et accessible aux personnes à mobilité réduite sur notre plan d'eau et la restauration de la toiture du Lavoir. L'autre évènement fût l'aboutissement du chantier d'enfouissement des réseaux. Un montage budgétaire rigoureusement mis en place a permis de financer ces opérations sans aucun emprunt, contribuant ainsi à maîtriser la dette de notre Commune.

Enfin, après un an de labeur, une dizaine de déplacements sur Alençon et quelques milliers d'euros, nous allons obtenir pour les artisans établis en campagne, la possibilité à nouveau de construire, grâce à la constitution de micro zones, dans le cadre d'une révision de notre Carte Communale.

Je reviens donc sur ce qui fait notre prestige, le Label «4 Fleurs». La possession de cette distinction a hautement influencé le passage de la voie Cyclotouriste «La Vélofrancette» qui relie Ouistréham à La Rochelle, sur notre territoire, pour un potentiel de 30 000 pratiquants chaque année. Une population nouvelle viendra visiter notre Village Fleuri. A nous de savoir les retenir.

La Municipalité a décidé l'acquisition du restaurant «Le Coquelicot», fermé depuis Février 2015, afin de lui redonner une nouvelle vie dans notre cœur de bourg dès cet Été.

Autre orientation sur laquelle le Conseil Municipal travaille, c'est le développement de l'hôtellerie de Plein Air, plus particulièrement, la réalisation d'hébergements atypiques sur notre Camping qui a retrouvé cette année ses 2 Étoiles.. Notre structure d'accueil touristique, y compris le bourg, va se doter d'équipements nécessaires à l'obtention du Label «Accueil Vélo». Un programme d'investissements spécifiques sera mis en place en partenariat avec la CDC du Bocage de Passais, Le département de l'Orne, la région Normandie, ainsi que l'Europe. Nous y reviendrons en cours d'année. Ce développement ira dans le sens d'une activité propice pour nos commerces et croyez moi, nous ne sommes pas au bout de notre peine.

Nous ne manquerons pas d'épauler le Gîte de Bellevue dans ses projets de développement et équiperons en 2016, la grande salle de réception d'une isolation acoustique bien nécessaire au confort des usagers. D'autres travaux d'aménagement pour notre Commune seront programmés lors de l'élaboration du Budget, à condition que nos ressources le permettent.

Bien-sûr, les guinguettes au bord de l'eau auront lieu chaque Vendredi soir début Juillet, pendant 6 semaines. D'autres animations se dérouleront durant les Week-end d'Été. Nous y reviendrons de manière plus exhaustive au Printemps. Toute l'équipe des bénévoles cogite actuellement afin de donner un nouvel élan au fleuron de nos manifestations, Les Flories d'Antan, le 15 Août 2016.

Enfin, permettez moi de vous informer que St-Fraimbault a été à l'honneur sur France Télévision puisque, j'ai été invité à promouvoir notre Joli village, le Mardi 12 Janvier à 10h15, sur le plateau de l'émission «Normandie Matin».

Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal de St-Fraimbault, à vous et à ceux qui vous sont chers, une très belle année 2016. Qu'elle vous apporte sérénité, joie, santé et réussite dans vos projets.

Renforcement du prêt à taux zéro

Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, et Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du budget, ont présenté, lors d'une conférence de presse, les mesures du renforcement et de simplification du prêt à taux zéro pour faciliter l'accession à la propriété.

Depuis le 1er janvier 2016, le prêt à taux zéro:

- Pourra financer 40% de l'achat d'un logement dans le neuf (contre 18 et 26 % aujourd'hui)
- Permettra à plus de ménages d'y accéder avec l'augmentation des plafonds de revenus
- Donnera la possibilité aux ménages de commencer à rembourser ce prêt au bout de 5 ans, 10 ans ou 15 ans selon les revenus
- Permettra d'allonger les prêts si nécessaire, sur 20 ans au moins, pour réduire le montant des mensualités de prêt.

Parallèlement, les conditions d'éligibilité au prêt accession social (PAS), garanti par l'Etat, seront harmonisées sur celles de ce nouveau prêt à taux zéro, pour plus de simplicité.

De plus, le prêt à taux zéro dans l'ancien sous conditions de travaux, actuellement réservé à certains territoires ruraux, sera élargi à l'ensemble du territoire. Pour y être éligibles, les opérations d'acquisition devront comporter 25% de travaux.

Ces mesures sont entrées en vigueur en janvier 2016 pour une durée de deux ans. Une plaquette d'information est à votre disposition en Mairie.



Compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre

LE COQUELICOT : DÉCISION D'ACQUISITION

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition des locaux du Restaurant Le Coquelicot afin de réaliser des travaux de modernisation/remise aux normes pour faciliter la reprise et le maintien de cette activité sur la commune de Saint-Frambault. Cette opération va être réalisée dans le cadre du maintien du dernier commerce en milieu rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'acquérir les murs et le fonds de commerce dépendant de la liquidation judiciaire de Mme RIFLET Virginie moyennant un prix de total de 60 000 € acte en mains, s'appliquant, à savoir :

- A l'immeuble à concurrence de 43 000 € acte en mains,
- Aux éléments corporels et la licence IV du fonds de commerce à concurrence de 17 000 € acte en mains.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il va lancer la consultation des architectes pour le projet des travaux. Le montant des travaux étant supérieur à 25 000 € HT, il conviendra de conclure un marché à procédure adaptée (MAPA).

LE COQUELICOT : DEMANDE D'AIDE DÉPARTEMENTALE

Le montant de l'acquisition est de 60 000 € frais inclus.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter le Conseil Départemental, pour bénéficier d'une subvention, au titre de l'aide au commerce et à l'artisanat au taux de 20 %, subvention plafonnée à 10 000 €.

AIDE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DES COMMERCANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de soutenir les commerçants de Saint-Frambault pour la mise en accessibilité de leur établissement pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre et les conditions d'octroi de l'aide comme indiqué ci-dessous :

- Aménagements ayant une emprise sur le domaine public
- Présentation du projet avec le plan de financement
- Montant de l'aide égal au coût des travaux H.T. moins les aides reçues
- Versement de l'aide sur présentation du bilan financier de l'opération validé par le comptable du commerce.

LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE – 3ÈME TRANCHE

le Conseil Municipal est informé qu'il ne reste plus qu'une parcelle disponible à la vente et rappelle la pré-étude réalisée en 2014. L'esquisse prévoit 15 lots d'une superficie allant de 328 m² à 745 m² pour un coût HT estimé à 274 000 €. Le Conseil Municipal constate que le projet n'est pas réalisable tel quel et qu'il convient d'étudier un projet par tranche.

REVERSEMENT À LA CDC DU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

le Conseil Municipal décide de reverser à la CdC du Bocage de Passais l'intégralité du fonds de soutien au développement des activités périscolaires encaissé par la Commune, car la compétence est du ressort de la CdC du Bocage de Passais.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GÎTE DE BELLEVUE EN DATE DU 12 OCTOBRE

Monsieur POIRIER Loïc a dressé le compte rendu des 3 premiers mois de son activité en tant que gérant : activité importante cet été. Le chiffre d'affaires est en hausse, mais la marge en baisse du fait de l'augmentation des charges.

Projets 2016 : Bilan du portage des repas : amélioration de la qualité et de la rentabilité. Renouvellement de la carte des menus

Départ à la retraite d'Yvette LEVEILLÉ au 31/12/2015 : 130 heures libérées, projet de répartition de 100 heures entre Chantal et Valérie.

FLORIES D'ANTAN : DÉCISION DE RECONDUCTION ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Monsieur le Maire informe que les bénévoles sont favorables à la reconduction en 2016 et émettent le souhait de trouver de nouvelles activités, activités phares ; mais disent que la décision finale revient au Conseil Municipal. Les membres du Conseil Municipal se sont exprimés et ont voté la reconduction des Flories d'Antan. Une commission de travail composée de membres du Conseil Municipal et de bénévoles va être créée.

INFORMATIONS DIVERSES

SE 61 : Installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides en 2016.

Carte communale : suite à la réunion du 20 octobre dernier, le dossier sera transmis à la CDPE-NAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Forestiers) pour avis.

Réunion du S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne du 28 octobre 2015 :

Les travaux de renouvellement du réseau liaison Soucé-Saint-Fraimbault ont été confiés à l'entreprise CISE et démarrent la semaine prochaine.

La Loi « NOTRE » impose la restructuration des Cdc et prévoit la suppression des syndicats. Le Préfet de la Mayenne a transmis des scénarios de regroupement sur lequel le syndicat doit se prononcer.

Travaux Route de Saint-Siméon : Le Conseil Départemental va réaliser 2 kms d'enrobé. La route sera barrée du 2 au 6 novembre.

Création d'une fondation : Lors de la visite de Madame GOULET, sénatrice, le devenir de Saint-Fraimbault a été largement discuté et il a été évoqué la création d'une fondation pour faire appel au mécénat. Madame GOULET a fait part de son soutien à la Commune et propose que dans ce mécénat des liens soient noués avec un autre pays. Le Japon a été évoqué et elle souhaite connaître tout ce qui a pu être fait par le passé pour contacter l'Ambassade.

D'autre part, des cartes de vœux à l'effigie de Saint-Fraimbault vont être réalisées.

Site INTERNET : Emmanuel CANU a rencontré Claire MARCADE de la CdC du Bocage de Passais qui lui a présenté un logiciel gratuit. Cependant, la construction du site demande un énorme travail.

Cérémonies des 8 et 11 novembre : Le 8 à Saint-Roch-Sur-Egrenne et le 11 novembre à Saint-Fraimbault.

Les Rendez-vous du SAGE Mayenne (Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux du Bassin de la Mayenne) du 27 octobre : Les travaux d'aménagement réalisés le long de la Colmont ont été présentés.

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre

P.A.V.E.

PLAN EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose la réalisation de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et le diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) dans toutes les communes.

La Direction Départementale des Territoires de l'Orne s'est proposée d'établir un pré diagnostic d'accessibilité de la voirie aux communes de la Cdc du Bocage de Passais dont la population est supérieure à 500 habitants, à savoir : Céaucé, Mantilly, Saint-Fraimbault et Saint Mars d'Egrenne. Le 24 novembre, Madame COUPRY de la DDT est venue présenter le pré diagnostic aux différentes communes. le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas donner suite à cette étude car l'article 9 de la Loi 2015-988 du 5 août 2015 a passé le seuil de 500 habitants à 1 000 habitants et qu'en conséquence, la commune n'a plus l'obligation de réaliser ce PAVE.

BUDGET COMMUNE : INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AU COMPTABLE – ANNEE 2015

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal la demande de Madame Anne-Claire LEGRAS, comptable du Trésor concernant son indemnité de conseil pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 86.50 %, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à LEGRAS Anne-Claire, receveur municipal de la commune, et de ne pas lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

BUDGET REGIE TOURISME ET LOISIRS : INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AU COMPTABLE – ANNEE 2015

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal la demande de Madame Anne-Claire LEGRAS, comptable du Trésor concernant son indemnité de conseil pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 86.50 %, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à LEGRAS Anne-Claire, receveur municipal de la commune.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2015

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il n'y a pas de circulaire parue en 2015 et qu'il convient de se référer à celle de 2014. Monsieur Le Maire rappelle la circulaire du 25 février 2014 maintenant pour 2014 le montant fixé en 2013 concernant l'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 474.22 € à Madame LEVEQUE Madeleine qui assure ce service de gardiennage de l'Eglise.

AVIS SUR LE S.D.C.I.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le projet de SDCI présenté par Madame Le Préfet sur lequel les communes doivent émettre un avis. Madame Le Préfet propose le regroupement de la CdC du Bocage de Passais avec la CdC du Pays d'Andaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité (par 13 voix « contre ») le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est proposé avec une fusion de la CdC du Bocage de Passais et de la CdC du Pays d'Andaine, et propose par 13 voix « pour » un schéma de fusion entre les 4 CdC suivantes : CdC du Bocage de Passais, CdC du Pays d'Andaine, CdC du Domfrontais et CdC du canton de Tinchebray dans leurs périmètres actuels pour les raisons suivantes :

- ♣ L'existence d'un office du tourisme du Bocage Domfrontais, du Passais et du Pays d'Andaine, preuve vivante de mutualisation sur notre territoire,
- ♣ Le syndicat d'eau S.I.A.E.P. constitué avec Domfront,
- ♣ La culture est organisée en partenariat entre les CdC du Bocage de Passais et du Domfrontais depuis plusieurs années,
- ♣ La présence d'un seul lycée sur le secteur situé à Domfront,
- ♣ Le bassin de vie de proximité de Passais est incontestablement celui de Domfront,
- ♣ Passais et Domfront sont partenaires actifs au sein de l'organisme ODG du Pays du Domfrontais et collaborent ainsi au développement des produits cidricoles (AOC Calvados Domfront et AOC Poiré Domfront)
- ♣ La crainte que la population trop faible de 2 communautés de communes soit pénalisante pour les prochaines échéances fixant un nouveau seuil à 17 000 habitants.

SUBVENTION AU TELETHON

L'action de l'AFM TELETHON s'est déroulée ce week-end. La commune, se trouvant sur le circuit des sapeurs-pompiers a répondu favorablement pour participer à leur accueil lors de leur passage. Deux membres du Conseil Municipal ont participé à la course. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'association AFM TELETHON au titre de l'année 2015.

SIAEP DE COLMONT MAYENNE ET VARENNE : AVIS SUR LE S.D.C.I. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Prefet de prendre en compte la décision unanime des membres de l'assemblée en date du 22 octobre 2015, qui comme le permet la loi NOTRE : Revendiquent le maintien du SIAEP de Colmont, Mayenne et Varenne jusqu'en 2020.

BUDGET COMMUNE : TARIFS 2016

Le Conseil Municipal a suivi les propositions de la commission Finances en date du 2 décembre 2015.

Location chambre	La nuit	25,50 €
Location tables avec ou sans bancs	Le week-end	2,00 €
Location de chaises	Le week-end	0,50 €
Location du parquet	Le week-end	60,00 €
Location du Stand (dans un périmètre de 15 kms, CDC inclus)	Frambaldéens	80,00 €
	Extérieur	182,00 €
	Déplacement (x 4 trajets) Le Km	0,50 €
Location Barbecue	Le week-end	10,00 €
Photocopies	L'unité noir et blanc	0,20 €
	L'unité couleur	1,00 €
Concessions Cimetière	10 ans – le m2	15,00 €
	30 ans – le m2	50,00 €
	Jardin du Souvenir	30,00 €
Vente de Bois - Le stère	Saule/Sapin/Peuplier	11,00 €
Location de la buvette du Plan d'Eau pour des Vins d'Honneur (personnel compris)	pour les Frambaldéens	50,00
	pour les personnes extérieures à la Commune	150,00

Vente de poteaux électriques	le mètre linéaire	2,00 €
Vente de ferrailles	la tonne	50,00 €
Vente de terre végétale	le m3 pris sur place	1,50 €
Vente d'auges en béton	l'unité	15,00 €
Location petit garage	par semestre	93,00 €
Location grand garage	par semestre	157,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Abonnement/an 68.64 €
Consommation/M3 0.87 €

Salle Polyvalente	
En semaine et jours fériés	
Repas semaine salle et cuisine	
Du lundi au samedi matin 9 heures	105,00
Week-end - salle et cuisine	
Du vendredi 11 heures au dimanche 18 heures	255,00
Du vendredi 11 heures au samedi 18 heures	155,00
Du samedi 11 heures au dimanche 18 heures	155,00
Location en semaine sans cuisine (9h-18h)	55,00
Electricité par Kw/h	0,30
Option Nettoyage Salle	45,00
(Hors rangement) Cuisine	35,00
Chaise cassée	30,00

Local du Club de l'Amitié	
Journée	40,00 €
Week-end	55,00 €
Vin d'honneur	25,00 €

Une participation supplémentaire de 20 € est demandée. Elle est remise au Club de l'Amitié pour les charges d'eau et d'électricité.

Location aux Associations

Gratuité une fois par an, aux associations frambaldéennes et APE du collège de Passais et des Petites Pommes.

Facturation des détériorations et de la vaisselle cassée

AIRE DE CAMPING-CAR		
LOCATION DU BUNGALOW	Plus de location au 1er janvier 2016*	
AIRE DE CAMPING-CAR	Remplissage eau – 80 litres –	2,00 €
	Electricité – branchement 6 amp.	
	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	5,50 €
	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	6,50 €

ACTIVITES TOURISTIQUES			
MINI GOLF	2,00 €	CASSETTE VIDEO	5,00 €
PEDALOS – les 20 mm	2,00 €	CARTE D.V.D.	5,00 €
GUINGUETTE	6,00 €	Carte postale	0,50 €
VISITES GUIDEES	80,00 €	LIVRE « 50 ans Villes&Villages l'leuris »	25,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Commission Animations du 23 novembre : Se reporter au compte rendu.

Madame HAVARD Sophie lance une nouvelle idée de chasse à l'œuf, elle étudie le projet avec Rémi LETOURNEUR.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la journée des Arts, sachant que la commission ne souhaite pas la reconduire.

Conseil en paye : Le CDG propose cet audit. Seul, les frais de déplacements seront payants.

Saint-Frambault et le Japon : Béatrice GERAULT a réalisé le document relatant les relations avec ce pays. Monsieur le Maire va le transmettre à Madame GOULET, sénatrice.

Remise des prix pour les concours du fleurissement 2015

113 personnes ont assisté l'après-midi du 25 novembre à la salle polyvalente à la remise des prix pour les concours des drôles de jardins et des maisons fleuries. Après le discours de Monsieur Leroux, Maire de la commune, retraçant les événements de l'année 2015 avec en particulier l'attribution une nouvelle fois des 4 fleurs à notre village le 23 octobre dernier et la création d'une association pour le soutien du fleurissement de Saint-Fraimbault, Christine Tartier a remis les prix aux lauréats du concours des drôles de jardins 2015. Un diaporama réalisé par Emmanuel Canu a permis à l'assemblée de se rendre compte de la qualité du cru 2015 des drôles de jardin dont le thème était, pour mémoire, « la photographie ». Christophe Cichy a ensuite remis les prix aux lauréats du concours des maisons fleuries après avoir annoncé plusieurs changements dans le règlement du concours des maisons fleuries dès 2016.

Les membres des jurys qui ont évalué les drôles de jardins et les maisons fleuries courant août ont été chaleureusement remerciés.

Pour finir, Claire Guéné, notre responsable technique du fleurissement a remercié la population pour le soutien qu'elle lui a montré cette année et a dévoilé le thème du fleurissement 2016, pour l'ensemble de la commune : « les alliés du jardin ».

CLASSEMENT DES DROLES DE JARDINS 2015

Jury composé de : Mmes GOMEZ, HEUZE, MAIGNAN et SEIGNEUR ainsi que Mr NEVEU.

Classement :

- 1er ETP de BARENTON parcelle n°7 - 2ème MFR de PRE en PAIL parcelle n°4
- 3ème MFR de PRE en PAIL parcelle n°8 - 4ème Ecole COUESME/VAUCE/SOUCÉ parcelle n°3
- 5ème Génération Mouvement parcelle n°11 - 6ème Ecole de st FRAIMBAULT parcelle n°2
- 7ème Hôpital de jour de MAYENNE parcelle n°6 - 3ème Ecole J.d'Arc de CEAUCE, parcelle n°9
- 9ème MAS de JUVIGNY, parcelle n°5 - 10ème MFR de CERISY, parcelle n°1
- 11ème CDC de PASSAIS, les TAP, parcelle n°10

Il y a eu 256 bulletins réponse déposés dans l'urne (224 français et 32 anglais), soit 110 de plus que l'an passé.

Résultat du concours des visiteurs, Une seule personne a rejoint le classement du jury :

Gabriel FIAULT de st FRAIMBAULT

La 2ème personne à s'en être rapprochée est Zoé TABURET de TILLY sur SEUILLE. Elle est âgée de 6 ans.

Pour la question subsidiaire : « J'ai été utilisé pour la 1ère fois en 1973, aujourd'hui, j'ai plusieurs fonctions à la fois, dont une ici, en relation avec le thème imposé » Qui suis-je et dans quelle parcelle me suis-je introduit ? La réponse est un téléphone portable qui était dissimulé dans la parcelle n°7.



CLASSEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT ANNEE 2015

Personnalité Fondatrice : Mme JARIEL 24 Rue du Comte de Tessé

CAFES . RESTAURANTS . COMMERCANTS

Prix d'honneur Mme MARTINEZ, 1 Rue du 8 Mai

1er M. LECORDIER, 15 Place de l'Eglise

2ème AU RELAIS, 12 Rue Abbé Jolly

CORPS DE FERMES FLEURIES

Prix d'honneur Mme DELANGLE Solange, La Chatrie

1ère Mme FLEURY, Le Pissot - 2ème Mme DELANGLE, Raidevin

3ème Mme DUTERTRE Mélanie, La Boiserie - 4ème Mme DUTERTRE, Les Aunaies

MAISONS AVEC FENETRES ET BALCONS

1ère Mme LEVEQUE, 11 Rue de Montgermont - 2ème Mme HAVARD, 9 Rue Comte de Tessé

3ème MME TABURET, 6 Rue Abbé Jolly - 4ème M. BURDETT Mme COUSIN, L'Aumône

5ème Mme CORBEAU, 8 Place de l'Eglise - 6ème Mme LEGENDRE, 31 Rue Abbé Jolly

7ème Mme ARCANGER, 14 Rue des Tisserands - 8ème Mme POUSSIER, 13 Place de l'Eglise

9ème Mme JOUE-LAUNAY, 10 Rue Comte de Tessé - 10ème Mme RICHARD, 15 Rue Abbé Jolly

11ème Mme POTTIER, 9 Rue Abbé Jolly - 12ème Mme MAILLARD, 2 Rue Comte de Tessé

MAISONS AVEC JARDINS

1ère Mme DELANGLE, 29 Rue de Montgermont - 2ème Mme LEVEQUE, 12 Rue de la Reinière

3ème Mme SKINNER, La Maçonnière - 4ème Mme TIERCELIN, 10 Rue du Maine

5ème Mme DUTERTRE, Raidevin - 6ème Mme GERALILT, 9 Rue de Montgermont

7ème Mme FIAULT, 17 Rue de l'Orrière - 8ème Mme RENAULT, 8 Rue de l'Orrière

9ème Mme CHEDEVILLE, B Rue du Maine - 10ème Mme REMANDE, Mémantel

11ème Mme Estelle HARDY, La Beslière - 12ème M. DEFRANCE, 34 Rue de Montgermont

13ème M. ALLAIS, 6 Rue du Maine - 14ème Mme LHERMITTE, 4 Rue de l'Orrière

15ème M. PENELET M, 27 Rue du Comte de Tessé - 16ème Mme VESTER, 23 Rue de l'Orrière

17ème Mme DENIS, Belle Etoile - 18ème Mme ROSE, La Houssaie

19ème Mme BRODIN, Mon Rêve-1 Rue de la Chap - 20ème Mme LETISSIER, Maison Neuve

21ème Mme MICOUIN, 3 Lot Rottier - 22ème Mme JOUE-LAUNAY, 15 Rue du Comte de Tessé

23ème M. CHENU, Gîte « La Chouanne » - 24ème M. BROUSTET, 8 Rue du 8 Mai

25ème M. LEMONNIER, 6 Rue de l'Orrière - 26ème M. HEUVELINE, 1 Lot Rottier

27ème M. LENEVEU, La Danvelaie

BULLETIN D'INSCRIPTION

A DECOUPER ET A RETOURNER AVANT LE 1^{er} AOUT 2016

A LA MAIRIE DE SAINT-FRAIMBAULT – Place de l’Eglise – 61350 SAINT-FRAIMBAULT

Téléphone 02 33 38 32 22 - Fax 02 33 38 02 47 - Adresse mail : accueil@saint-fraimbault.com

M. – Mme – M. et Mme (rayer la mention inutile)

NOM PRENOM

ADRESSE.....

Demande son inscription pour le Concours des Maisons Fleuries 2016, dans la catégorie suivante :
(Cocher la catégorie voulue)

- Catégorie 1** : Maison avec façade et balcon
- Catégorie 2** : Maison avec jardin visible de la rue
- Catégorie 3** : Maison avec jardin paysagé non visible de la rue
- Catégorie 4** : Corps de ferme en activité.

Déclare accepter le règlement du Concours ainsi que les décisions du Jury Et accepte d’être inscrit au concours départemental.

SAINT-FRAIMBAULT, le Signature

Règlement du concours maisons fleuries

Approuvé en séance de Conseil Municipal en date du 7 décembre 2015

Article 1 : Objet

Ce concours est organisé par la commune de Saint-Fraimbault. Il a pour objet d'encourager et de récompenser les actions menées par les Frambaldéens et Frambaldéennes en faveur du fleurissement et de l'embellissement du cadre de vie de chacun, dans le respect de l'environnement.

Article 2 : Inscription

Ce concours est gratuit. L'inscription est annuelle et s'effectuera en mairie

Article 3 : Les catégories

Les participants ne peuvent s'inscrire que dans une seule catégorie. Le jury pourra modifier la catégorie d'un participant s'il le juge nécessaire.

Catégorie 1 : Maison avec façade et balcon

Catégorie 2 : Maison avec jardin visible de la rue

Catégorie 3 : Maison avec jardin paysagé non visible de la rue

Catégorie 4 : Corps de ferme en activité.

Pour la catégorie maison avec jardin paysagé non visible de la rue, le jury devra pénétrer dans les propriétés. En conséquence, le participant devra donner son accord lors de l'inscription.

Article 4 : Déroulement du concours

Le jury est composé de personnes extérieures à la commune, professionnels du fleurissement ou du jardin, passionnés et reconnus dans le domaine du fleurissement. Le passage du jury se fera courant du mois d'août.

Article 5 : Critères de notation

Les critères de notation sont :

Diversité, originalité et harmonie des couleurs, propreté, entretien et suivi,

Mise en valeur des décors inertes, occupation de l'espace

Article 6 : Droit à l'image

Le Jury se réserve le droit de photographier balcons et jardins. Ces clichés pourront être utilisés pour les publications de la ville et présentations au public réalisées à des fins non commerciales. Leurs utilisations ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. L'accord du propriétaire est acquis lors de son inscription.

Article 7 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu courant novembre en même temps que la remise des prix des Drôles de Jardin. Tous les participants ainsi que les lauréats seront conviés par courrier individuel.

Décomposition des prix :

Prix d'honneur	80 € (pendant 1 an)*
1 ^{er}	80 €
2 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	40 €
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	Bon d'achat de 20 €
A partir du 11 ^{ème}	Bon d'achat de 10 €

* Prix d'honneur : Etre le gagnant 2 ans de suite et reste prix d'honneur pendant 1 an - même prix que le 1^{er}.

Article 8 : Engagement des participants

Ce règlement reste valable jusqu'à sa prochaine modification. Il est à la disposition de chacun en mairie. L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement ainsi que des décisions du jury.

L'arbre de Noël 2015

Le Père Noël a réussi à se libérer pour être parmi nous le dimanche 20 décembre pour l'Arbre de Noël de notre commune. C'est environ 130 personnes (enfants, parents et famille) qui sont venues apprécier le spectacle que 8 comédiens frambaldéens ont présenté.

Phoebe, Louann, Clara, Anaëlle, Pierre, Liam, Alan et Baptiste ont répété chaque semaine, à partir de septembre pour nous offrir un joli conte de Noël. La saynète « la lune bleue » a été mise en scène par Audrey GERBAUD, qui a su donner de son temps malgré un emploi du temps bien chargé. Un grand merci à toutes les personnes bénévoles qui ont su être disponibles pour mener à bien ce projet.

A la fin de la représentation, Mr le Maire a eu le privilège d'être appelé par le Père Noël qui est arrivé pour faire la distribution des jouets aux 51 enfants, âgés de moins de 12 ans.

Les festivités se sont clôturées par le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle brioche.

Nous espérons pouvoir réitérer ce genre d'animation avec Mme GERBAUD et comptons sur d'éventuels comédiens. Si certains enfants (ou adultes) sont intéressés, merci de contacter Mme TARTIER au 06 83 53 35 .



Courrier du CNVVF : Renouvellement des 4 Fleurs

Le jury national des Villes et Villages Fleuris, réuni en séance plénière le 20 octobre 2015, a décidé de confirmer le label « Quatre Fleurs » à la commune de Saint Fraimbault.

Le jury a été bien accueilli, en la présence de Monsieur le Maire et celle d'une équipe attachée à la valorisation paysagère de la commune. La bonne présentation et la visite à pied du village ont permis des échanges fructueux.

La réputation de Saint Fraimbault « village fleuri » ne se dément pas. Tout est mis en œuvre pour maintenir un fort lien social, la fierté des habitants et préserver l'activité commerciale et touristique.

Pour fêter ses 50ans de fleurissement, vous avez pris l'excellente initiative d'exposer des photographies anciennes dans différents lieux de la commune.

L'accueil des visiteurs est particulièrement attractif: promenade en calèche, pédalos, mini-golf, camping etc...

Le site internet et des documents promotionnels sont à disposition et permettent de participer aux animations, en lien avec l'office de tourisme comme les visites guidées et les fêtes rurales dans un cadre verdoyant et fleuri. Les « Drôles de Jardins » réalisés par les écoles et les associations font partie des événements. Les ateliers techniques, les visites à thèmes et le journal « Le ptit frambaldéen » créent incontestablement des liens entre le fleurissement des particuliers et de la commune.

Le passage progressif vers un fleurissement pérenne est réussi. La pleine terre est privilégiée de plus en plus et l'idée de « bourg jardin » pourrait être plus accentuée et développée en supprimant certaines jardinières superflues. Les aménagements en pied de murs sont à privilégier.

Les réalisations florales sont harmonieuses et composées avec goût. La palette est variée et de qualité.

L'arbre est un élément structurant dans les aménagements et il faut veiller à la taille des liquidambars et être vigilant sur le passage du rotofil à proximité de certains sujets près de l'étang.

L'espace public est soigné : effacement des réseaux aériens, le mobilier urbain est entretenu et les bacs en gravillon lavé supprimés.

Un travail est à poursuivre afin d'améliorer la gestion des espaces verts: les résidus de taille, le paillage, la hauteur des tontes, les entrées du village.

Avec toutes nos félicitations pour ce renouvellement.

Pierre RONCIERE, Président du CNVVF



Le repas des cheveux blancs

C'est le dimanche 29 novembre que nos aînés aux cheveux argentés se sont retrouvés à la salle polyvalente pour partager le repas qui leur est offert par la commune. Les 108 convives ont apprécié le repas préparé par le gîte de Bellevue. Ce festin avait un goût de nouveauté. En effet, cette année, le repas a été servi par les Conseillers Municipaux ou leur conjoint. Une façon très conviviale de faire connaissance et d'échanger.

A la table d'honneur, Mr le Maire était entouré de Mme Germaine LETISSIER et Mr Maurice DELANGLE, les doyens de notre commune, ils étaient accompagnés des maires honoraires, Mr REMANDE et Mr LEVALLET et leurs épouses.

L'ensemble des invités a apprécié ce moment de retrouvaille, où certains n'ont pas hésité à pousser la chansonnette et à raconter quelques histoires drôles.

Dans l'invitation il était stipulé, que les habitants rencontrant un souci pour se rendre à ce « gueuleton », pouvaient solliciter un responsable de la mairie pour assurer leur transport. La proposition a permis à certains de pouvoir être présents.



Tous les vendredis de 18h à 23h
A Partir du 1er Juillet 2016



GUINGUETTE

AU BORD DE L'EAU

Entrée : 6 Euros

1 crêpe
et 1 bolée

de
cidre
offertes

ANIMÉE PAR

Stéphane FAUNY : vendredi 1er Juillet
Philippe RENAULT : vendredi 8 Juillet
Yannick SOURDIN : vendredi 15 Juillet
Didier GILBERT : vendredi 22 Juillet
Stéphane FAUNY : vendredi 29 Juillet
Jonathan DROUIN : vendredi 5 aout



TOUS
À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés. Si un téléviseur n'est plus compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros

Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.

DATES A RETENIR

- Le 6 mars : **Poule au blanc de Familles Rurales**
- Le 12 mars : **Choucroute de ASPSF**
- Le 2 avril : **Course de la Varenne**
- Les 1 mai et 21 aout : **Hydromodélisme**
- Le 26 juin : **Chili cone carne et Démo Danse COUNTRY**
- Le 16 juillet : **Bal FOLK avec le Groupe MAUBUISSON**
- Le 15 aout : **Les Flories d'Antan**
- Le 15 octobre : **La semaine du goût Repas gastronomique**

